

# Rapport annuel 2019





## Sommaire

<b>Mot de la présidente</b>	<b>1</b>
<b>Bref regard sur la législature qui s'est achevée</b>	<b>2</b>
<b>Domaines d'action et activités de la CFR en 2019</b>	<b>4</b>
1. Prévention et sensibilisation	4
2. Travaux d'analyse et de recherche sur la discrimination raciale	7
3. Communications	9
4. Prises de position et suivi au niveau international	12
<b>Affaires internes de la commission</b>	<b>14</b>

## Mot de la présidente

En octobre 2019 ont eu lieu les élections fédérales. L'année écoulée a donc été fortement marquée par les enjeux politiques en lien avec ce scrutin. Si la question de l'immigration a marqué les élections de 2015, cette fois, c'est le climat qui a dominé de nombreux débats. Même si quelques tentatives de lier l'immigration et la pollution se sont manifestées, de manière générale, la campagne n'a pas connu d'incidents importants concernant le racisme et la discrimination raciale. En publiant un numéro de TANGRAM consacré à la liberté d'expression, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) a saisi l'occasion de rappeler que le respect de la dignité de la personne humaine est essentiel et que la liberté d'expression trouve sa limite lorsque cette dignité est menacée.

Les enquêtes périodiques conduites par l'Office fédéral de la statistique sur le vivre ensemble le montrent de façon répétée : le racisme constitue, aux yeux de la population suisse, un problème social qui doit être pris au sérieux. La Suisse n'est pas un pays raciste, mais elle n'est pas épargnée par des actes et des discours qui peuvent l'être. Ainsi, la période de carnaval est devenue l'occasion, pour certaines personnes ou certains groupes de personnes, d'utiliser de symboles de déguisements à forte connotation raciste et antisémite, sous prétexte de pratiquer la satire et l'humour propres à cette fête. Cela montre que nous devons rester vigilants.

Le présent rapport reflète de façon plus exhaustive les questions abordées par la commission et les travaux entrepris durant l'année écoulée. On pourra ainsi constater que la lutte contre le racisme et la discrimination est une tâche de longue haleine, qui requiert la capacité de travailler en réseau et d'utiliser toutes les synergies pour pouvoir avancer.

L'année 2019 marque la fin d'une législature durant laquelle la CFR a poursuivi fermement son engagement dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Le secrétariat de la commission a dû fonctionner à effectifs réduits, ce qui a représenté un défi tout particulier pour Alma Wiecken, responsable de la CFR depuis janvier 2019, Sylvie Jacquat, collaboratrice scientifique chargée de la communication, et Iwan Schädeli, assistant administratif. Je tiens à souligner ici combien la commission leur est reconnaissante pour le magnifique travail accompli, le professionnalisme et l'engagement dont toutes et tous ont fait preuve, appuyés par les personnes en stage, en apprentissage et en service civil.

Enfin, il me tient à cœur de remercier les membres de la commission qui ont terminé leur mandat à fin 2019, en premier lieu nos deux vice-présidentes, Sabine Simkhovitch-Dreyfus et Gülcan Akkaya, qui ont, durant douze ans, fourni un travail considérable en appuyant la présidence et le secrétariat de façon constante. Merci aussi à Madeleine Joye, Frank Mathwig, Rita Schiavi et Bernard Wicht, qui ont su chacun apporter une contribution précieuse pendant toute la durée de leur mandat.

*Martine Brunshawig Graf, présidente de la CFR*

## **Bref regard sur la législature qui s'est achevée**

Le présent rapport expose de façon détaillée les différents domaines d'action et de réflexion de la CFR en 2019. Les lecteurs intéressés y trouveront toutes les informations utiles. L'année 2019 marque aussi la fin d'une législature, et il vaut donc la peine de mettre en évidence certains thèmes traités durant ces quatre années écoulées et qui marqueront aussi les actions de la CFR dans un futur proche.

### **Enquête « Vivre ensemble » : un outil précieux pour la CFR**

En 2016, l'Office fédéral de la statistique a effectué pour la première fois une enquête qui constitue un monitoring systématique des attitudes racistes et discriminatoires en Suisse. Il s'agit d'une enquête bisannuelle, reconduite en 2018 et dont les résultats devraient permettre, sur la durée, de suivre de façon scientifique et systématique l'opinion de la population à l'égard de cette problématique. Pour la CFR, les résultats représentent un élément utile pour la stratégie à suivre en matière de prévention et de lutte contre le racisme.

Premier point important : près de 60 % des personnes interrogées (59 % en 2018) considèrent le racisme comme un problème social important. Le racisme est présent en Suisse, comme dans la plupart des pays. Reconnaître qu'il s'agit d'un problème à résoudre permet de mener des actions de lutte et de prévention auprès d'un public majoritairement sensibilisé au problème. Autre élément intéressant qui ressort des enquêtes successives : l'État – Confédération, cantons et communes – mais aussi l'ensemble des individus-citoyens doivent être principalement les acteurs de la lutte contre le racisme. Le rôle de la CFR est important, et sa capacité à travailler en réseau avec ses partenaires l'est d'autant plus. Mais la commission dispose de moyens limités et ne peut prétendre répondre à toutes les attentes. Comme on a pu le constater durant la législature écoulée, une part importante de la détection et de la prévention du racisme repose sur les centres d'écoute et de conseil. Les collectivités publiques leur confient le mandat d'être en première ligne dans l'accompagnement, la médiation, voire l'accès à la justice. Ces quatre dernières années ont montré combien il est important de leur accorder les moyens financiers nécessaires.

### **Médias et lutte contre la discrimination**

En 2017, la CFR a mis sur pied, en collaboration avec les universités de Fribourg et de Lucerne, un colloque scientifique consacré à l'hostilité à l'égard des musulmans. Dans le cadre de cette journée a aussi été présentée une étude de l'institut fög de Zurich analysant la présentation et la représentation des musulmans dans les médias. Cette étude, la seconde sur le sujet, souligne la nécessité d'éviter notamment la généralisation dans la façon de traiter les problématiques liées aux musulmans. En traitant majoritairement des questions porteuses d'aspects négatifs telles que la radicalisation et le port de la burqa, les médias produisent involontairement un effet de distance des citoyens à l'égard de la communauté musulmane.

Il est intéressant de noter que d'autres études de la CFR, l'une sur le traitement médiatique des Roms et des gens du voyage, l'autre sur le racisme anti-Noir, montrent, elles aussi, la nécessité de prendre en compte, dans les médias électroniques et écrits, le fait que des groupes de population exposés à la discrimination se retrouvent bien souvent mis en évidence dans un contexte négatif dans les médias. Ces derniers doivent pouvoir exercer leur métier en toute liberté. Mais ils doivent aussi se poser la question de savoir dans quelle mesure les différents acteurs des communautés concernées peuvent être appelés à s'exprimer dans les médias dans des circonstances autres que celles qui véhiculent des événements négatifs. Cette question, tout comme celle des bonnes pratiques à valoriser dans les pratiques médiatiques vont continuer à marquer le travail de la commission durant la législature 2020-2023.

### **Lutte contre le racisme et discrimination sur les réseaux sociaux et sur Internet : une tâche complexe**

Les réseaux sociaux sont devenus d'un usage courant et servent de plus en plus de moyen d'information privilégié pour un certain nombre de personnes. De plus, les sites électroniques des médias offrent la possibilité de commenter les articles et images publiés, parfois d'ailleurs de façon anonyme.

Ces possibilités offertes à chacun d'exprimer son opinion librement sont précieuses. Il faut toutefois être conscient que cette liberté comporte aussi une responsabilité pour chacun d'user de ces moyens technologiques dans le respect des dispositions constitutionnelles et légales. La liberté d'opinion et d'expression est garantie par la Constitution. Celle-ci garantit également le respect de la dignité humaine. Malheureusement, cette seconde exigence n'est pas toujours prise aussi au sérieux que la première. En effet, on observe une tendance, pour certains usagers actifs sur les réseaux sociaux et sur Internet, à tenir des propos et diffuser des articles, des vidéos et des images qui relèvent de la discrimination raciale, bien que ceux-ci ne soient pas toujours susceptibles de poursuite pénale. Certains affirment même, en agissant ainsi, parler au nom d'une prétendue majorité silencieuse. Plus récemment sont apparus les discours complotistes, destinés à stigmatiser tel ou tel groupe de population particulièrement exposé à la discrimination raciale.

Pour la CFR, il est important de renforcer les actions de sensibilisation à ces phénomènes. C'était l'un des objectifs de la campagne nationale menée par la CFR en 2015, à l'occasion de ses 20 ans d'existence. Cette campagne a montré qu'il était important de poursuivre en sensibilisant particulièrement la jeune génération. Certains pays, comme l'Allemagne, agissent au niveau de la législation. En Suisse, ce n'est pas la voie choisie pour l'instant. En revanche, cela implique une responsabilisation de tous les acteurs pour lutter contre le phénomène de racisme et de discours de haine sur Internet. Le travail ne fait que commencer.

## Domaines d'action et activités de la CFR en 2019

### 1. Prévention et sensibilisation

#### Discussions d'experts dans le cadre des séances de commission de la CFR

La commission invite régulièrement des experts lors de ses séances plénières afin d'approfondir des thèmes en lien avec ses activités. Au cours de l'année 2019, son attention s'est portée sur les sujets suivants :

- En février, la commission a rencontré une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). Durant cette visite, la délégation de l'ECRI a recueilli des informations sur le discours de haine sur Internet, l'extension de la norme pénale antiraciste, les discriminations rencontrées par les Manouches/Sintés, Roms et Yéniches et la problématique du profilage racial. Des questions relatives au mandat, à la composition, au mode de fonctionnement et à la capacité financière de la CFR ont été abordées.
- En mars, la commission a invité Marion Aeberli et Marcel Heiniger de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour une présentation des résultats de l'enquête 2018 « Vivre ensemble en Suisse ». La question du sentiment de dérangement a particulièrement été discutée sous l'angle de son résultat mais aussi de la méthodologie. Ainsi, près de 7 % de la population indique être dérangée au quotidien par une personne ayant une couleur de peau ou une nationalité différente, et 21 % de la population est gênée par la présence de personnes ayant un mode de vie non sédentaire.
- En mai, la commission s'est penchée sur l'implication et le rôle de la Suisse dans le colonialisme. Bernhard Schär, historien et professeur à l'Institut d'histoire de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), a présenté un éclairage sur les liens étroits que la Suisse a entretenus avec l'entreprise coloniale. Fatima Moumouni, artiste et poète, s'est exprimée sur le racisme symbolique et le racisme au quotidien. La discussion a ensuite porté sur les stratégies à mettre en œuvre pour lutter contre ces formes de racisme et la persistance des préjugés.
- En septembre, la commission a invité Stefan Blättler, président de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS), ainsi que Reto Habermacher, directeur de l'Institut suisse de police (ISP). L'objectif de cette rencontre était de discuter des procédures de recrutement, de promotion et de sensibilisation dans les rangs de la police.

- En novembre, la commission a accueilli Eva Wiesendanger, responsable suppléante du Service de lutte contre le racisme (SLR), pour présenter l'étude du Prof. P. Mahon intitulée « La notion de race dans le droit suisse. Étude juridique ». Cette étude, mandatée par le SLR, a été menée suite aux débats dans de nombreux pays européens et en Suisse sur l'emploi juridique de la notion de « race ». La discussion a porté sur la pertinence de ce terme et des alternatives possibles.

### **Semaine contre le racisme 2019**

Une douzaine de cantons romands et alémaniques ainsi que le Tessin se sont associés à la Semaine contre le racisme, une vaste campagne internationale qui commémore, chaque 21 mars (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale), la tragédie survenue en 1960, lorsque la police sud-africaine abattait soixante-neuf manifestants qui protestaient contre une des lois de l'apartheid. Un grand nombre d'événements et d'actions sont proposés chaque année pour marquer cette date et l'importance de la lutte contre le racisme.

Pour la CFR, la Semaine contre le racisme est l'occasion de porter son message dans les cantons. À Neuchâtel, la présidente de la CFR Martine Brunschwig Graf a participé à une table ronde. Organisée par le Musée d'art et d'histoire, celle-ci portait sur le développement d'une politique mémorielle sur l'esclavage, la traite des Noirs et l'implication de ressortissants suisses. À Neuchâtel toujours, la présidente a pris part à la programmation pour les écoles avec la rencontre de deux classes de 11e Harnos (14-15 ans). Cet échange lui a permis de constater que les jeunes expriment beaucoup d'intérêt et de sensibilité à la thématique du racisme. À Fribourg, M. Brunschwig Graf a été conviée à un atelier de réflexion sur l'éthique de l'immigration en Suisse.

Parallèlement, la commission s'est mobilisée pour valoriser et renforcer la visibilité des manifestations en servant de relais, sur les réseaux sociaux et son site Internet, des activités cantonales, régionales et communales.

### **Rencontre avec les représentants des services cantonaux et des délégués à l'intégration**

Une rencontre s'est déroulée le 5 décembre avec les délégué.es à l'intégration des cantons, des régions et des communes ainsi que les spécialistes du domaine. Les enjeux liés à la promotion de la lutte contre le racisme et le travail d'intégration ont été au cœur des discussions. Ce thème avait d'ailleurs fait l'objet d'un numéro de TANGRAM, la revue de la CFR, en 2018. La rencontre a été l'occasion d'aborder, avec les spécialistes du terrain, les avantages et les limites de la politique d'intégration dans le combat contre les discriminations

et de partager les diverses expériences dans la mise en œuvre de la thématique du racisme au sein des programmes d'intégration cantonaux (PIC). La discussion a également porté sur la place à donner, dans le PIC 2022-2024, au domaine lié à la protection contre la discrimination. Tous s'entendent sur deux éléments : grâce à l'inclusion de la prévention du racisme dans les PIC, des avancées importantes ont été réalisées : les cantons et les communes s'engagent désormais clairement contre la discrimination, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. Pour autant, s'il est vrai qu'une personne étrangère bien intégrée est mieux protégée contre la discrimination, la lutte et la prévention contre le racisme ne peuvent se limiter à la politique d'intégration.

### **Rencontre avec les représentants de la communauté rom**

Une rencontre avec des représentants de la communauté rom ayant un mode de vie itinérant a eu lieu le 13 septembre à Berne. Le but de cette réunion était de faire le point sur la situation des communautés roms en Suisse, d'en apprendre davantage sur leurs attentes et la façon dont la CFR pourrait contribuer à une amélioration de leur condition. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment la problématique des aires de transit, la cohabitation entre les Roms et la population sédentaire et la sensibilisation aux règles du vivre ensemble. Il a aussi été question de discrimination dans la vie quotidienne et de la difficulté, pour la communauté rom, de la dénoncer aux autorités compétentes. « En raison du caractère répétitif, presque "habituel" de ces discriminations, les personnes concernées ne les dénoncent pas. Le manque de confiance dans les autorités et la peur de se signaler jouent également un rôle important », ont expliqué les représentants présents à cette réunion. La CFR a effectivement constaté le faible nombre de cas recensés par les centres de conseil et le regrette : d'une part, car les personnes concernées ne bénéficient pas de conseil et de soutien lorsqu'elles sont confrontées à des cas de discrimination ; d'autre part, car sans demande de conseil, il est difficile d'appréhender l'ampleur des discriminations à l'égard des Roms. Il s'agit d'un prérequis pour thématiser la problématique et évaluer les actions à entreprendre pour combattre durablement ces discriminations. Les personnes présentes s'accordent aussi sur le fait que les discriminations à l'égard des communautés roms sont exercées tant extérieurement qu'intérieurement. Ce sentiment pousse les Roms à s'auto-exclure, par peur d'être identifiés. L'internalisation de la discrimination et la peur des autorités représentent deux défis qu'il s'agit en priorité de surmonter. La CFR entend réitérer de tels échanges dans le futur.

## **2. Travaux d'analyse et de recherche sur la discrimination raciale**

### **Étude sur les productions journalistiques et la discrimination dans les médias suisses**

En 2019, la CFR a confié un mandat à l'Académie du journalisme et des médias de l'Université de Neuchâtel pour réaliser un recueil d'exemples de bonnes et de mauvaises pratiques en matière de couverture médiatique impliquant des enjeux de discrimination. Il a été convenu de réunir une quinzaine d'exemples choisis parmi des médias d'information des trois principales régions linguistiques, en favorisant la plus grande diversité possible d'approches, de lignes éditoriales et de type de médias. La veille a eu lieu d'octobre à décembre 2019.

Depuis plusieurs années, la CFR porte une attention particulière à la sensibilisation des médias. La commission s'est notamment penchée sur le traitement médiatique de groupes particulièrement exposés à la discrimination – Roms, Noirs, musulmans – et a constaté des similitudes dans la manière de thématiser les minorités. L'analyse de productions journalistiques a laissé entrevoir des éléments problématiques récurrents qu'il y a lieu de discuter avec les professionnels des médias.

Ce travail de veille offre à la CFR de nouveaux potentiels pédagogiques et de sensibilisation. La commission entend engager le dialogue avec les professionnels des médias en utilisant cet inventaire d'exemples illustratifs de la problématique, afin de les sensibiliser à l'importance d'un journalisme nuancé sur tous les thèmes ayant trait à la protection contre la discrimination.

### **Avis de droit relatif à l'arrêt du Tribunal fédéral 145 I 73**

Le 20 février 2018, le Grand Conseil du canton de Neuchâtel a adopté à l'unanimité une loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN). Cette loi, composée de 34 articles, traite du séjour des communautés nomades suisses et étrangères dans le canton de Neuchâtel. Elle fixe également de nombreuses obligations et soumet le séjour des communautés nomades à différentes restrictions formelles et temporelles. Entrée en vigueur le 1er avril 2018, la LSCN est la deuxième loi spéciale adoptée en Suisse pour régler le séjour des Roms et des Manouches/Sintés sur le territoire cantonal.

Comme elle est la première dans son genre et que d'autres cantons pourraient s'en inspirer pour adopter leur propre législation en la matière, la question de sa conformité avec la Constitution fédérale et le droit international avait été analysée en 2018, à la demande de la CFR, par M. Rainer J. Schweizer, professeur émérite en droit public, droit européen et droit international. Dans son avis de droit, Rainer J. Schweizer avait conclu que la LSCN enfreignait diverses normes constitutionnelles et de droit international.

Un recours déposé par des organisations de la société civile auprès du Tribunal fédéral demandant son annulation n'a pas eu gain de cause. Dès lors, la CFR s'est interrogée des conséquences de cette décision sur la protection des droits fondamentaux en général et la protection contre la discrimination des communautés itinérantes en particulier. Durant l'année sous revue, la commission a ainsi mandaté la Prof. Eva Maria Belser, docteure en droit, pour la rédaction d'une analyse détaillée de l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la LSCN. Les conclusions de cet avis de droit, ainsi que les recommandations de la CFR qui en découleront, paraîtront en 2020.

### **Analyse des décisions de justice en 2019 concernant la discrimination raciale**

Depuis 1995, la CFR recense et publie toutes les décisions de justice suisses et internationales ayant trait à la discrimination raciale. À ce jour, elle a déjà recensé près de 1000 cas et jugements. Le recueil publié sur le site Internet de la CFR permet au grand public et aux spécialistes intéressés de se faire une idée de l'état de la jurisprudence pénale concernant la discrimination raciale au sens de l'art. 261<sup>bis</sup> CP et de la jurisprudence internationale dans ce même domaine. Il permet également de chercher et de consulter des décisions et des cas particuliers.

En 2019, le Service de renseignement de la Confédération a transmis à la CFR 30 décisions de justice concernant l'art. 261<sup>bis</sup> CP, dont 17 ont abouti à une condamnation ou à une ordonnance pénale. La CFR répertorie différentes données relatives à ces décisions, en particulier les groupes auxquels appartiennent les personnes à l'encontre desquelles les actes racistes présumés ont été perpétrés et l'environnement dans lequel le délit a été commis. En 2019, les communautés les plus touchées ont été les personnes de confession juive (15 décisions). La CFR note que la majorité des infractions présumées a été commise dans un lieu public (13 décisions). Un nombre important de délits a également été enregistré sur Internet et en particulier sur les réseaux sociaux (8 décisions).

À noter qu'il s'agit d'un instantané, puisque la CFR continue encore longtemps de recevoir des décisions concernant l'année sous revue.

### **Analyse du travail de conseil**

Le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, coordonné par *humanrights.ch* et la CFR, a publié son douzième rapport d'analyse suprarégionale des cas de discrimination raciale recensés en 2019 par les 22 centres de conseil en Suisse.

En 2019, les membres du réseau ont enregistré un nombre de cas important ayant donné lieu à un entretien de conseil (352 incidents). Cela ne signifie pas que le racisme a progressé dans les mêmes proportions dans la société. L'augmentation du nombre de consultations peut s'expliquer par une meilleure sensibilisation des personnes concernées ou un meilleur

accès aux centres de conseil. Il est également important de souligner que les cas mentionnés dans le rapport ne constituent que la pointe de l'iceberg : pour diverses raisons, de nombreuses victimes de discrimination ne se rendent pas du tout dans un centre de conseil.

Parmi les 352 incidents enregistrés, une proportion importante des cas de discrimination raciale se sont produits dans des lieux publics et sur le lieu de travail. Les formes de discrimination raciale les plus fréquentes sont la discrimination et les violences verbales. Le motif le plus courant est la xénophobie, suivie par le racisme anti-Noirs et l'hostilité envers les musulmans. Une augmentation des cas d'extrême droite a également été constatée.

Le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme est très précieux pour les cantons et la Confédération : il offre aux cantons des possibilités d'évaluation statistique sur mesure, encourage la mise en réseau intercantonale et favorise la protection contre la discrimination. Quant à la Confédération, elle utilise ce rapport et la base de données structurée du réseau à des fins de monitoring national et pour l'élaboration des rapports qu'elle doit remettre aux organes internationaux, par exemple au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) et à la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe.

### **3. Communications**

#### **Communiqués de presse de la CFR en 2019**

Au cours de l'année sous revue, la CFR a publié trois communiqués de presse.

- **Lutte contre le racisme : un combat à mener sur le terrain, au quotidien (21.03.2019)**

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), la CFR a rappelé que la discrimination raciale est une réalité vécue au quotidien par des personnes qui devraient en être préservées. Il revient aux employeurs, publics et privés, de veiller à ce que chacun soit conscient, à l'embauche et au travail, des obligations liées à la non-discrimination. Il revient aux institutions scolaires de veiller à ce que l'école soit un lieu où on apprend le respect de la différence, et où on lutte contre le rejet et le harcèlement de toute nature. Il revient aux acteurs du marché immobilier de veiller à ce que l'accès au logement ne soit pas bloqué en raison de préjugés raciaux. En définitive, il relève de la responsabilité de toutes et tous d'adopter une attitude claire concernant le respect qui est dû à chacun.

- **Incidents racistes recensés par les centres de conseil : rapport d'analyse 2018 (07.04.2019)**

La CFR élabore chaque année, en étroite collaboration avec l'ONG *humanrights.ch*, un aperçu des tendances et de la situation en matière de racisme, fondé sur la pratique des centres de conseil. En 2018, une part importante des cas signalés de discrimination raciale concernait le lieu de travail et le secteur de la formation. Le rapport 2018 sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil montre également que les principales formes de discrimination raciale sont les insultes et les inégalités de traitement. La xénophobie vient en tête des motifs, suivie par le racisme anti-Noirs. L'hostilité à l'égard des musulmans et le racisme anti-Arabs restent fortement présents.

- **Droits fondamentaux : la liberté d'expression trouve sa limite avec le respect de la dignité humaine (30.09.2019)**

Peut-on tout dire au nom de la liberté d'expression ? Quelle est la différence entre ce qui est punissable et ce qui ne l'est pas ? La norme pénale antiraciste est-elle en contradiction avec la liberté d'expression ? Où se termine la liberté d'expression et quand commence le discours de haine ? À l'heure où la liberté d'expression est souvent malmenée, voire dévoyée sur les réseaux sociaux, voilà quelques-unes des questions qu'a explorées l'édition de septembre de la revue TANGRAM.

### **Activités médiatiques de la CFR**

Durant l'année sous revue, la présidence et le secrétariat de la CFR ont répondu à plus de 60 demandes spontanées des médias. Les requêtes portaient systématiquement sur des faits d'actualité ou des situations de racisme dans le quotidien.

Tout comme l'an dernier, les médias sollicitent fréquemment la commission pour une appréciation juridique de l'application de la norme pénale antiraciste sur des incidents du quotidien. Des questions relatives au racisme anti-Noirs et à des actes antisémites ont été particulièrement fréquentes. La problématique des carnivals a également retenu l'attention des médias, essentiellement alémaniques, avec la question de savoir où les limites de la liberté d'expression peuvent être fixées lors du carnaval, et comment traiter les sujets dégradants, discriminatoires, xénophobes et racistes dans ce contexte.

### **TANGRAM**

#### ***TANGRAM 43 - Liberté d'expression et lutte contre le racisme***

La liberté d'expression fait couler beaucoup d'encre. Considérée comme l'un des fondements de la démocratie, cette valeur suscite au XXI<sup>e</sup> siècle désaccords et

controverses, surtout avec l'émergence d'Internet et des réseaux sociaux. Elle est au centre du débat dans la sphère tant publique que virtuelle, et questionne et embarrasse hommes et femmes, qu'ils soient politiques, artistes, dessinateurs de presse, juristes ou encore journalistes. Avec l'arrivée du Web 2.0, les formes du débat démocratique ont été profondément affectées : Internet favorise la parole « profane » des citoyens en même temps qu'il facilite la diffusion des opinions et des idéologies les plus diverses. Enfin, dès le référendum de 1994 sur l'adoption de la norme pénale antiraciste, cette dernière a été attaquée sur la base d'un argument sans cesse remis sur le tapis : l'art. 261<sup>bis</sup> du code pénal constituerait une entrave et une menace à la liberté d'expression.

Qu'en est-il réellement ? Par le biais d'articles et d'opinions émanant de juristes, historiens, sociologues, politologues, journalistes et théologiens, TANGRAM a fait le point sur le baromètre de la liberté d'expression contemporaine et mis cette dernière en miroir avec les enjeux de la lutte contre le racisme.

Pour la CFR, cet unique numéro TANGRAM de l'année 2019 a été l'occasion de rappeler que la liberté d'expression trouve sa limite avec le respect de la dignité humaine. Nul n'est censé ignorer la loi et qui s'en écarte doit s'attendre à en assumer les conséquences. C'est le prix à payer pour chacune de nos libertés, liberté d'expression incluse.

#### **4. Prises de position et suivi au niveau international**

##### **Prise de position sur la dissolution du Centre suisse de compétence pour les droits humains**

Le 8 mai 2019, la CFR, avec la Commission fédérale des migrations (CFM) et la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), a adressé une prise de position au Conseil consultatif du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH). Les trois commissions extraparlimentaires, elles-mêmes représentées au sein de ce Conseil consultatif, expriment leur soutien dans la poursuite des activités du CSDH jusqu'à ce qu'une solution concrète pour son transfert vers une Institution nationale des droits humains (INDH) soit assurée. Cette prise de position répondait aux incertitudes qui ont plané sur la situation et l'avenir du CSDH et à la crainte de voir une dissolution de ses activités, essentielles aux yeux des trois commissions extraparlimentaires.

Pour rappel, le CSDH a été fondé par la Confédération en 2011 en tant que projet-pilote en vue de créer une Institution nationale des droits humains en Suisse. Sa mission consiste à encourager la mise en œuvre des obligations internationales de la Suisse en matière de droits humains ainsi que de conseiller et de soutenir les autorités à tous les niveaux, la société civile et le monde économique. Le mandat du CSDH, initialement limité à une phase pilote de 2011 à 2015, a été prolongé par le Conseil fédéral en 2015 jusqu'à fin 2020.

Fin 2019, le Conseil fédéral a clarifié la situation du CSDH et approuvé le projet portant sur la création d'une INDH. Afin d'éviter toute interruption entre le projet-pilote et la création de l'institution appelée à lui succéder, il a proposé de prolonger de deux ans le mandat du projet-pilote.

##### ***Au niveau international***

##### **Visite d'une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)**

Une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a visité la Suisse du 11 au 15 février 2019. Cette visite constitue pour elle une étape dans la préparation du sixième rapport national sur la politique de la Suisse en matière de lutte contre le racisme. La délégation a tenu des réunions à Berne, Fribourg et Zurich avec des représentants des autorités fédérales, cantonales et locales, des organes indépendants, des organisations internationales et la société civile. Sa rencontre avec les membres de la CFR lui a permis de recueillir des informations, notamment sur l'application de l'art. 261<sup>bis</sup> CP et sur le manque de bases légales dans divers domaines de vie.

À la suite de cette visite, l'ECRI adoptera un rapport qui sera publié en 2020, et dans lequel elle formulera une nouvelle série de recommandations sur les mesures à prendre par les autorités pour combattre le racisme et l'intolérance dans le pays.

### **Participation à une conférence de haut niveau pour le 25e anniversaire de l'ECRI**

À l'occasion du 25e anniversaire de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), une conférence s'est tenue les 26 et 27 septembre à Paris. Elle a réuni officiels de haut niveau et représentants de la société civile pour deux sessions de débats sous le titre : « Sur la voie de l'égalité effective – faut-il des nouvelles réponses au racisme et à l'intolérance ? ».

Alma Wiecken, responsable de la CFR, a participé à cet événement et a pris part aux diverses sessions thématiques, dont l'objectif était non seulement de passer en revue les réalisations et les défis des 25 dernières années, mais aussi d'examiner les grandes tendances dans les domaines de l'égalité des droits et de la lutte contre le racisme et l'intolérance et les nouvelles actions nécessaires dans ces domaines. Une attention spéciale a été accordée à deux sujets particulièrement importants : d'une part, l'inclusion au sein de la société des personnes exposées au racisme et à l'intolérance en raison de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe ; d'autre part, la gestion des opportunités et des risques – dont la propagation des discours de haine – que présentent Internet et les nouvelles technologies en matière d'égalité, de racisme, d'intolérance et de discrimination. À l'issue de la conférence, l'ECRI a rédigé une feuille de route qui souligne la nécessité de conjuguer les efforts pour contenir les menaces que font peser le racisme et l'intolérance sur la société, garantir le respect de la dignité humaine et ouvrir la voie à une plus grande égalité en Europe.

## **Affaires internes de la commission**

### **Membres**

En 2019, la CFR comptait les seize membres suivants :

#### **Présidente**

Martine Brunschwig Graf, experte : aspects politiques, relations publiques

#### **Vice-présidentes**

Gülcan Akkaya, experte : travail social, droits humains, migration, recherche et enseignement

Sabine Simkhovitch-Dreyfus, représentante de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)

#### **Experts et représentants d'organisations et d'associations**

Wolfgang Bürgstein, représentant de la Conférence des évêques suisses (CES)

Fredy Fässler, représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Stefan Heinichen, expert : Sintés et Roms

Maya Hertig, experte : droit, recherche et enseignement

Ruedi Horber, représentant de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

Madeleine Joye, experte : journalisme

Rifa'at Lenzin, experte : sciences de l'islam

Frank Mathwig, représentant de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS)

Venanz Nobel, expert : Yéniches et mode de vie itinérant

Rita Schiavi, représentante de l'Union syndicale suisse (USS)

Nenad Stojanovic, expert : sciences politiques

Celeste C. Ugochukwu, expert : diaspora africaine

Bernard Wicht, représentant de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

#### **Secrétariat**

Alma Wiecken, responsable du secrétariat de la CFR et juriste (80 %)

Sylvie Jacquat, collaboratrice scientifique Communication (60 %)

Iwan Schädeli, assistant (60 %)

#### **Les stagiaires et apprentis suivants ont complété l'équipe en 2019 :**

Vera Leimgruber, juriste stagiaire (jusqu'en mai 2019, 70 %)

Marine Merenda, juriste stagiaire (depuis juillet 2019, 80 %)

Marco Princic, apprenti employé de commerce (jusqu'en janvier 2019, 80 %)

Valerio Affolter, Daniel Eskandar (civilistes, 100 %, env. deux mois chacun au secrétariat)

### **Nombre de séances plénières et de séances de la présidence en 2019**

En 2019, la CFR a organisé cinq séances plénières, dont une retraite d'une journée, et six séances de la présidence.

### **Budget 2019 de la CFR**

Le crédit ordinaire de la CFR s'est élevé à 188 300 francs.



**Herausgeber / Édition / Editore**

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR / Commission fédérale contre le racisme CFR / Commissione federale contro il razzismo CFR

Sekretariat der EKR / Secrétariat de la CFR / Segreteria della CFR

GS-EDI / SG-DFI / SG-DFI

Inselgasse 1, 3003 Bern / Berne / Berna

Tel. +41 58 464 12 93

ekr-cfr@gs-edi.admin.ch

www.ekr.admin.ch

**Redaktion und Koordination / Rédaction et coordination / Redazione e coordinamento**

Sylvie Jacquat

**Redaktion / Rédaction / Redazione**

Martine Brunschwig Graf

Sylvie Jacquat

Alma Wiecken

**Übersetzungen / Traductions / Traduzioni**

Service linguistique francophone SG-DFI

Servizio linguistico italiano SG-DFI

Deutscher Spachdienst GS-EDI

**Grafische Gestaltung Umschlag / Conception graphique couverture / Concezione grafica copertina**

Monica Kummer Color Communications